



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240927-D20240012910-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00129/2024 du 27/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (30)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (8)

M. Ben Youssef CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire)

Procuration : (10)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Munia DINOURLAINI donne pouvoir à Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Décision modificative
N°01/2024 ville
MAMOUDZOU et SRU**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/10/2024 que la convocation avait été faite le 20/09/2024.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2024.00005/2024 du 9 juillet 2024 portant sur la présentation du débat d'orientation budgétaire 2024 Ville et SRU ;

Vu la délibération n°2024.00038/2024 du 6 avril 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 Ville et SRU et validation des participations CCAS/CDE/SRU ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant que le budget primitif 2024 retrace les orientations de la commune de Mamoudzou et a été adopté 06 avril 2024 ;

Considérant que les participations de la caisse des écoles et du CCAS votée au budget primitif 2024 à 3 300 000 € et 1,6 millions d'euros doivent être réévaluées pour couvrir leurs rémunérations ;

Considérant que le budget de la ville nécessite des ajustements tant dans la section de fonctionnement (chapitres 011 ; 65 ; 66 et 67) qu'en investissement (chapitres 16 ; 20 ; 21 et 23) ;

Considérant que lors de l'élaboration du budget le chapitre 040 (recette investissement) n'a pas fait l'objet de répartition sur l'ensemble des articles à la suite de la transposition des immobilisations des comptes de la M14 à la M57 sur l'exercice 2024 ;

Il est proposé pour la ville la décision modificative DM N°1 comme suit :

Groupe Sens (Code)		Chap	DEPENSES FONCTIONNEMENT	Mt Voté CP	Proposition DM1
D	F	65	657361 - Collectivité de rattachement CAISSE DES ECOLES	3 300 000,00	1 000 000 €
D	F	65	657363- Participation CCAS		200 000 €
D	F	66	6616 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte...)	0,00	150 000 €
D	F	66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	400 000,00	450 000 €
D	F	67	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 000,00	- 1 000 000 €
D	F	011	011 CHARGE A CARACTERE GENERAL (voir les articles)		- 600 000 €
D	F	012	64112- Supplément familial de traitement		- 200 000 €
			Total Dépenses Fonctionnement		0,00 €

		chap	DEPENSES INVESTISSEMENT	Mt Voté CP	Proposition DM1
D	I	16	1641 - Emprunts en euros	2 500 000,00	700 000 €
D	I	20	2031 - Frais d'études	1 824 922,00	1 100 000 €
D	I	20	2051 - Concessions et droits similaires	45 078,00	220 000 €
D	I	23	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0	2 220 000 €
D	I	23	2318 - Autres immobilisations corporelles	0	

D	I	23	2312 - Agencements et aménagements de terrains	5 300 000,36	-1 100 000 €
D	I	23	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2 800 000,00	-1 100 000 €
D	I	23	2313 - Constructions	15 508 510,10	-2 040 000 €
D	I	41	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles remboursement AF	0	2 616 942,33 €
			TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	23 608 510,46	2 616 942.33 €

	Chap	RECETTES INVESTISSEMENT	Mt Voté CP	Proposition DM1
R	I	40	28128 - Autres agencements et aménagements de terrains	2 300 000,00 (Répartition des 2,3 MILLIONS A FAIRE)
				240 638,00
				10 732,00
				- 2 256 660,38
				577,28
				174 932,45
				271,00
				18 922,00
				36 084,74
				18 411,74
				520 532,48
				479 878,10
				232 407,70
				523 272,89
				0,00
R	I	41	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles remboursement AF	0 2 616 942,33 €
R	I	10	10228 - Autres fonds d'investissement	4 235 701,45 -4 235 701,45 €
R	I	13	1347 - Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)	0 4 235 701,45 €
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	23 608 510,46 2 616 942.33 €

BUDGET SRU

Considérant qu'au courant mai à juillet 2024, la caisse régionale du crédit agricole mutuel dans sa proposition du 13 août 2024, a présenté une offre de prêt relais pour alimenter le compte du budget SRU d'un montant de 3 000 000 € en lieu et place de la ligne de trésorerie et ce pour une durée de mobilisation de 2 ans ;

Considérant la présentation ci-dessous :

Montant total du Concours	3 000 000 €
Durée	2 ans, <u>jusqu'au 30/08/2026</u>
Montant minimal des Tirages	15 000 €
Montant minimal des remboursements	15 000 €
Heure limite des demandes de mouvements	Chaque jour ouvré avant 13:00 <u>pour un ordre exécuté en J</u>
Frais liés aux mouvements-Remboursement	NEANT
Commission de non-utilisation	NEANT
Frais de dossier	15 000 EUR , soit 0.50% du Montant total du Concours, prélevés en J+10 après signature du contrat
Index	Euribor 3 Mois moyenné + 2.60%* * avec Euribor 3 Mois moyenné flooré à 0,00%
Méthode de calcul de l'indexation	Moyenne arithmétique de « l'Index » constaté quotidiennement sur la période observée. Pour les jours non ouvrés (samedi, dimanche et fériés) le taux retenu est le dernier connu
Facturation des intérêts	Mensuelle sur la base du montant quotidien mobilisé Base Exact/360
Amortissement	In fine
Garantie	Sans garantie
Réserve	Obtention décision modificative pour la modification du budget 2024 de la ville de Mamoudzou comprenant les annuités ville et l'ajout du prêt CT relais subventions dans le budget annexe SRU.
Remboursement anticipé Définitif	Aucune indemnité à payer <u>Remboursement à une date de paiement d'intérêts obligatoire</u>

Ce crédit est gérable par Internet (tirages, remboursements...) : OPTIM.net
La souscription à l'offre OPTIM.net est gratuite.

Validité de cette proposition (marge sur E3M et frais de dossier) : jusqu'au 26/08/2024

Considérant qu'il convient de budgétiser les 3 millions en recette (1641) et en dépense d'investissement (23) au budget SRU, ainsi que les frais financiers comme indiqué dans la proposition ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire des réajustements de crédits sur l'ensemble des chapitres SRU tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Dépenses fonctionnement

Article		Budget votée 2024	Proposition DM1 SRU
611	Contrats de prestations de services	200 750€	- 18 490€
6616	Frais financier	30 000.00€	+ 15 000€
64111	Rémunération personnel	38 515.30€	+ 15 000€
		Total	11 510.00€

Recettes fonctionnement (encaissement de recette nouvelles)

Article		Budget votée 2024	Propositions DM1/2024 SRU
6479	Remboursement sur autre charges	0.00€	11 500€

75888	Autres charges (Rémunération personnel)	0.00€	10.00€
		Total	11 510 .00€

Dépenses investissement

Article		Budget votée 2024	Proposition DM1 /2024 SRU
2031	Frais d'études	1 295 023€	+ 800 000€
2111	Terrains nus	400 000,00 €	+ 550 000€
		Total	1 350 000€

Recettes investissement

Article		Budget de l'exercice 2024	Propositions DM1/2024 SRU
1321	Subvention Etat	5 547 050,22	-1 650 000€
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	3 000 000€
		Total	1 350 000,00

Considérant que la décision modificative concerne le budget principal et celui du SRU ;

Considérant que la décision modificative N°1 des deux budgets est équilibrée et concerne les deux sections fonctionnement et investissement ;

Considérant que le montant global de la décision modificative s'équilibre à 0 € en fonctionnement et 2 616 942, 33 € en investissement pour le budget principal ;

Considérant que le montant global de la décision modificative s'équilibre à 11 510 € en fonctionnement et 1 350 000 € en investissement pour le budget SRU ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

Article 1^{er} : d'approuver la décision modificative n°1 du budget VILLE et SRU.

Article 2 : de valider l'offre du crédit agricole pour le compte du budget SRU ci-jointe.

Article 3 : de prendre acte des modifications présentées dans les tableaux ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 07/10/2024

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :